

**PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

**Séance du Lundi 30 SEPTEMBRE 2024 à 18 H. 30**

**Convoquée le 24 SEPTEMBRE 2024  
Sous la présidence de Monsieur Philippe WAGNER, Maire.**

Conseillers Municipaux

Elus 14

Présents 12

Membres présents

M. WEINBERG J., Adjoint

Mme JACOBY AM., Adjointe

M. AQUILINA D., Adjoint

M. DROUILLEAUX Ph., Adjoint

Mme BASSO M.

Mme LE BRETON A.

Mme SCHONG E.

Mme TEXIER I.

M. BRUNOT S.

M. EEKEN B.

M. JACQUES D.

Absents excusés :

M. SCHMESSER D.

Mme LEGENDRE M.

**Secrétaire de Séance : M WEINBERG a été élu secrétaire de séance.**

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du Compte rendu du 17 juin 2024

Valorisation des étangs - Création du Syndicat Mixte des Etangs de Saint-Rémy

Adhésion à la mission d'assistance du CDG 57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL

Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025/2028

Subvention pour le réaménagement de l'Ecole du Parc à solliciter auprès de

. DETR

. Région

. Agence de l'Eau

Carte de transport scolaire - participation financière de la Commune

Approbation du rapport annuel de l'assainissement 2023 établi par la Communauté de Communes Rives de Moselle

Informations

Le Maire, Président de l'Assemblée, ouvre la séance, et fait savoir qu'aucune remarque n'étant parvenue à la Mairie, le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.

## **VALORISATION DES ETANGS - CREATION DU SYNDICAT MIXTE DES ETANGS DE SAINT REMY**

M. WEINBERG fait savoir que la Communauté de Communes Rives de Moselle lors de son conseil communautaire du 25 juin dernier, a approuvé le projet de statuts du futur syndicat mixte des Etangs de Saint Rémy.

Le secteur des étangs sis sur les communes d'Argancy, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz et Woippy constituent un enjeu stratégique en tant qu'espace naturel remarquable, réservoir d'une importante biodiversité.

Ce syndicat permettra de renforcer et de valoriser la démarche de connaissance de préservation et de valorisation des milieux et habitats naturels remarquables sur son territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Rives de Moselle au syndicat mixte des étangs de Saint Rémy.

M. WAGNER précise que 8 membres titulaires et 4 suppléants représenteront la Communauté de Communes à ce syndicat.

## **ADHESION A LA MISSION D'ASSISTANCE DU CDG 57 SUR LES DOSSIERS RETRAITE RELEVANT DE LA CNRACL**

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers,

VU le Code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 29/05/2024 relative aux modalités d'adhésion au service Retraites, et aux prestations proposées par

ce service, qui adopte les principes de la présente convention et d'une tarification applicable à compter du 1er janvier 2025,

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de signer une convention entre la commune d'Hauconcourt et cet établissement.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

décide d'adhérer à la mission facultative d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL,

autorise M. le Maire à signer les documents qui découlent de l'adhésion ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

### **ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE 2025/2028**

Le Maire expose :

- que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

**Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 (alinéa 5, non abrogé) ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour application de l'article 26 susvisé, les Centres de Gestion peuvent souscrire des contrats d'assurance pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 29 novembre 2023, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :** d'accepter la proposition suivante :

Assureur : **GENERALI VIE**

Courtier : **WTW**

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2025).

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

- Agents affiliés à la CNRACL

**Risques garantis :**

- Décès
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Longue maladie, maladie longue durée
- Maternité y compris congés pathologiques / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire ou temps partiel pour raison thérapeutique sans arrêt préalable à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations

<b>GARANTIES ET FRANCHISES</b>	<b>TAUX</b>
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	6.91 %

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

- Congé pour invalidité imputable au service
- Grave maladie
- Maternité (y compris congés pathologiques) / Adoption / Paternité et accueil de l'enfant
- Maladie ordinaire à l'expiration d'une période de franchise mentionnée à l'acte d'engagement
- Reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique

<b>GARANTIES ET FRANCHISES</b>	<b>TAUX</b>
Tous les risques, avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,45 %

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

**Article 2 :** Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

**Article 3 :** Le conseil **DECIDE** d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

**Article 4 :** Le conseil **CHARGE** le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

**Article 5 :** Le conseil **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

### SUBVENTION POUR LE REAMENAGEMENT DE L'ECOLE DU PARC A SOLLICITER AURPRES DE

- . DETR DSIL
- . LA REGION
- . L'AGENCE DE L'EAU

Le Maire présente le dossier concernant le réaménagement de l'école et précise que celui-ci pourrait être subventionné.

Le coût des travaux est estimé à 673 750 € HT.

Afin de réaliser ces travaux, il propose de déposer un dossier de demande de subvention selon le plan de financement suivant :

<u>OPERATIONS</u>	<u>DEPENSES</u>		<u>RECETTES</u>	
	<u>HT</u>	<u>TTC</u>	<u>INTITULE</u>	<u>MONTANT HT</u>
Ravalement de façades Préau Revêtements sols Panneaux photovoltaïques Electricité Sanitaire et menuiseries intérieures Honoraires divers	401 750.00	482 100.00	DETR DSIL (45 %)	180 787.50
			LA REGION (30 %)	120 525.00
Réaménagement de la cour	272 000.00	326 400.00	L'AGENCE DE L'EAU (80 %)	217 600.00
			AUTOFINANCEMENT	154 837.50
<b>TOTAL</b>	<b>673 750.00</b>	<b>808 500.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>673 750.00</b>

Le calendrier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : début 2025

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : vacances scolaires de printemps 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : septembre 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 673 750 € HT.

Approuve le plan de financement exposé.

Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

### **CARTE DE TRANSPORT SCOLAIRE - PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE**

Mme JACOBY rappelle que la Commune avait émis le souhait de participer aux frais de carte de transport tant pour les collégiens que pour les lycéens.

Afin de simplifier cette démarche, elle propose que soit accordée une participation financière de 94 € par année scolaire pour les jeunes scolarisés dès la 6<sup>ème</sup> et ce jusqu'à 18 ans au 31 décembre de l'année en cours.

Cette participation sera versée aux familles sur présentation d'un titre de transport à hauteur de 94 € minimum (carte de bus, abonnement de train) et à partir du lycée un justificatif de scolarité, accompagné d'un RIB.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Accepte la proposition de Mme JACOBY.

### **APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DE L'ASSAINISSEMENT 2023 ETABLI PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE MOSELLE**

M. AQUILINA fait savoir que chaque membre de l'assemblée a été destinataire du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service Assainissement de Rives de Moselle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de ce rapport.

Approuve ce document.

## INFORMATIONS

### *Point sur les travaux*

M. AQUILINA fait savoir que plusieurs petits travaux (remplacement de robinet, peinture des sanitaires de l'étage, protection d'angle dans les escaliers) ont été réalisés à l'école.

M. WAGNER rappelle que l'éclairage de tous les bâtiments a été passé en LED.

### *Conseil d'Ecole*

Mme JACOBY donne les grandes lignes du dernier conseil d'école à savoir :

Les différentes sorties.

Le départ de Mme DE FRANCHESCHI.

Les remerciements adressés à la commune et au CCAS pour les différentes participations.

Nouvelle équipe pédagogique à la rentrée de septembre :

Directrice Mme BARBAUX en charge des CM 1 et 2

Professeures des écoles : Mme GIRARD en charge des CP , CE1 ET CE2

Mme SCHMITT en charge de la classe de maternelle.

57 enfants étaient inscrits pour cette rentrée. Ceux-ci ont été rejoints courant septembre par des enfants des gens du voyage, qui sont stationnés dans la commune sur le Parking du centre Leclerc et sur le terrain de la Sté Sigalnor. A l'heure actuelle 60 élèves sont présents à l'école.

### *Périscolaire*

M. WEINBERG rappelle que Mme Esther GRILLAT a quitté l'équipe du périscolaire et qu'elle est remplacée dans sa fonction de Directrice Adjointe par Mme Elise IACONO.

### *Communauté de Communes Rives de Moselle*

M. WEINBERG fait savoir que Mme HOZE Adeline a pris les fonctions en tant que référente politiques sociales, notamment dans les domaines de la petite enfance, santé et de l'habitat.



### ***Calendriers***

M. DROUILLEAUX fait avoir que la vente de calendriers réalisée par les agents de la Communauté de Communes a été autorisée sur le village.

### ***Remerciements***

Mme TEXIER communique les remerciements émanant de la Sté HOM NET à l'occasion du décès de M. AST.

### ***Terrain de football***

La commission régionale des terrains et installations sportive a effectué un contrôle du stade pour confirmation du classement en T 5.

### ***MAC DO***

Le permis de construire pour l'enseigne MAC DO a été accepté. Ce restaurant rapide va s'implanter sur le parking du centre Leclerc.

### ***Gens du voyage***

M. WAGNER fait savoir que des gens du voyage se sont installés depuis le 16 septembre 2025 sur le parking du personnel du centre Leclerc et sur le terrain de Signalnor.

### ***Cérémonie des Vœux du Maire***

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le vendredi 10 janvier 2025 à 18 H. 30.

### ***Piscine Plein Soleil.***

La piscine Plein Soleil de Maizières ouvrira ses portes après plusieurs mois de travaux le 4 novembre prochain.

### ***Recensement de la Population***

M. WAGNER fait savoir qu'il y a lieu de recruter un agent recenseur pour la période de 15 janvier au 15 février 2025.

Séance levée à 19 H. 40

Le Maire

Ph WAGNER



Le Secrétaire de Séance

J. WEINBERG

